

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة السكن، العمران والمدينة و التهيئة العمرانية

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION

IMMOBILIERE DE BECHAR



ديوان الترقية والتسيير العقاري

بشار

N.I.F : 0999 0809 4224 518.

25 JAN 2026

Réf : / DG / OPGI / 2026.

BECHAR, Le :

AVIS D'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

N° : 09 / 2026.

Conformément aux articles 49 et 56 de la loi N° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et les articles 73 et 82 de décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; et suite à l'avis d'attribution provisoire des marchés N° 24/2025 paru dans les quotidiens nationaux « **Le Jeune Indépendant** » en français du 24/07/2025 et « **Akhbar Elwatane** » en arabe du 24/07/2025 relative à l'achèvement de la réalisation des travaux des 20/1500 logements publics locatifs en F03 (TCE y c VRD) au titre du programme quinquennal 2010-2014 (Tranche 2010) à la commune de Béchar wilaya de Béchar, l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Béchar dont le siège social sis à la route de Béchar Djidid BP : 156 Hai Gharassa-Béchar informe l'ensemble des soumissionnaires qu'il a été procédé à l'annulation de l'attribution provisoire.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des motifs d'annulation sont invités à se rapprocher de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Béchar dont le siège social sis à la route de Béchar Djidid n° 156 Hai Gharassa – Béchar au plus tard trois (03) Jours à compter du premier jour de publication du présent avis d'annulation dans les quotidiens nationaux, le BOMOP et la presse électronique.

Tout soumissionnaire qui conteste la décision opérée par le service contractant, peut introduire un recours dans les Dix (10) Jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux, le BOMOP et la presse électronique.

Remarque : passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.